

RÈGLEMENT LA Muretaine Corrida de Noël Muret 31600

Preliminaire

La manifestation pedestre, objet du present reglement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux-ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1 - Lieu, date et nature de la competition

La course sur route aura lieu le 21 decembre 2024 à Muret allée Niel et dans le centre historique de la ville.

2 - Organisateur

Muret Triathlon 1 avenue de L'Europe 31600 Muret muretttri@gmail.com
0631622594

Muret Athlétisme Club 1 Avenue de l'Europe 31600 Muret 0534476908
muret.ac@orange.fr

3 - Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

A - Catégorie d'Age :

Les compétiteurs doivent être âgé au minimum de :

- 10 Kms à partir de 16 ans et après
- 5 Kms à partir de 14 ans et après
- Course enfants : 6 à 9 ans entre 800m et 1000m et 9 à 13 ans 1600m et 2000m

B-Conditions de participation :

Parcours Prévention Santé (PPS) et licences sportives

Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée

Dans le cas de non-licenciés, Les coureurs doivent obligatoirement fournir une attestation de PPS, Parcours de Prévention Santé de moins de 3 mois, téléchargeable sur <https://pps.athle.fr/>.

Les mineurs doivent fournir une décharge parentale avec identification du signataire et de sa responsabilité vis-à-vis du mineur.

Les licenciés ENCA, LOISS de la FFA ainsi que les athlètes inscrits pour la randonnée devront aussi fournir une attestation de PPS de moins de 3 mois.

Le 10 km et 5km seront chronométrés, les courses enfants sont sans classement et sans chronomètre. Pas de classement pour la marche. Une récompense à l'inscription et une à l'arrivée.

C - Droit d'inscription et nombre de place :

Le droit d'inscription est de :

- Course de 10kms est 13 Euros
- Course de 5 Kms est 8 Euros
- Marche 5K : 8 Euros
- Course enfants : 3 Euros

- 300 dossards pour le 10 km
- 300 dossards pour le 5km
- 100 dossards pour la marche
- 50 dossards 6 à 9 ans
- 50 dossards 10 à 13 ans

D - Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au :
Vendredi 19 décembre à 12H00

E - Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

F - Dossard

L'athlète doit porter, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

G- Rétraction

Selon le cas :

1 - Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

h - Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 - Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

5 - Assurances

A - Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance.

B - Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 - Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

A - Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

B - Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

D - Suiveurs

Selon le cas :

- 1 - Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification

G - Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques

- 1 - intégrés au dossard

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

7 - Classements et récompenses

A - Classements

Il sera établi pour la course 10KM :

- Un classement scratch homme et femme

Il sera établi pour la course 5km course :

- Un classement scratch homme et femme

Nota : il est rappelé que les athlètes handisports doivent faire l'objet d'un classement séparé

B - Récompenses

Pour la course 10km :

Préciser ensemble des récompenses remises :

- à tous les arrivants une bière (sauf pour les mineurs) et un chocolat de Noël ;

Pour la course 5km course et marche :

- à tous les arrivants une bière (sauf pour les mineurs) et un chocolat de Noël ;

Pour la course enfant :

Préciser ensemble des récompenses remises :

- à tous les arrivants un chocolat de Noël et une médaille ;

Nota : il sera établi à minimum un classement scratch masculin et un classement scratch féminin. L'organisateur détermine librement les différents classements qu'il souhaite récompenser

d - Publication des résultats par chrono start

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants

<https://chrono-start.com/>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr)

8 - Ravitaillements

Pour toutes les courses :

- 1 - Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

2 - Ravitaillement fin de course prévu par l'organisation.

9 - Sécurité et soins

a - Voies utilisées

Selon le cas :

1 - La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation

2 - La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée

3 - La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel

b - Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par une association de secourisme agréées présentes sur la Manifestation.

c - Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10 - Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 - Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12 - Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

13 - Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.